

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2021- 62

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Adoption du rapport du
délégué de service public du
Casino de Bourbonne les Bains -
Exercice 2019-2020**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 octobre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 octobre 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'une convention de concession, signée le 12 Octobre 2000 entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Société Socabo portant sur le Casino de Bourbonne les Bains lie les deux parties en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 11 Octobre 2000.

Cette concession a été conclue pour une durée de 18 ans courant à compter de la date de la première autorisation de jeux intervenue le 7 juin 2004 pour se terminer le 6 juin 2022.

Cette concession porte sur un ensemble immobilier sis 1 Place des Bains situé au centre-ville dans lequel la société Socabo exploite le Casino de Bourbonne les Bains en tant que locataire des lieux. Le groupe JOA a racheté le groupe Emeraude le 1^{er} juillet 2019.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de celui-ci.

Ce rapport, portant sur l'exercice des années 2019/2020, qui a été communiqué à la Commune de Bourbonne les Bains le 14 juin 2021 et dont un exemplaire est joint en annexe, a été envoyé à chaque conseiller municipal. Il contient les comptes rendus technique et financier du service public, et doit voir son examen mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En raison de la pandémie de COVID 19, l'établissement a été fermé 83 jours, ce qui a eu un fort impact sur le résultat de l'année 2020. En comparaison avec le rapport précédent, le produit brut annuel a diminué de 20.4 % et la fréquentation de la salle des machines à sous de 35 %.

Par conséquent, Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport annuel 2019/2020 de la délégation de service public portant sur la concession du Casino de Bourbonne les Bains.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du rapport annuel 2019/2020 de la délégation de service public portant sur la concession du Casino de Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 28 octobre 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT